

Fonds de la relève agricole franco-ontarienne

BOURSE D'ADMISSION-ÉTUDES

500 \$



Personne ressource

[Geneviève Borris](#)

613 488-2929

Sans frais : 1 877- 425-8366

communication@ucfo.ca

**Veuillez noter que le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.*

Le Fonds de la relève agricole franco-ontarienne favorise le démarrage, l'établissement et le développement de nouvelles entreprises agricoles franco-ontariennes.

L'idée originale est venue du souhait le plus cher d'un des présidents de l'Union des cultivateurs franco-ontariens (UCFO) avant son décès. Pierre Bercier, producteur agricole de Ste-Rose et président de l'UCFO de 2002 à 2006, jugeait inacceptable le manque de ressources pour aider les jeunes agriculteurs en Ontario. Pour lui, il était crucial d'appuyer la jeunesse. C'est pourquoi il mit sur pied ce fonds visant à aider la relève agricole à s'épanouir. Les jeunes qui démarrent une entreprise agricole ou qui reprennent l'entreprise familiale sont ceux qui permettent à la communauté rurale et agricole francophone de rester active et vibrante.

1. OBJECTIF DE LA BOURSE D'ADMISSION-ÉTUDES

La bourse d'admission-études vise à encourager la relève au sein du secteur agricole. Les défis sont nombreux dans ce domaine. Entre autre, beaucoup d'exploitations agricole peine à trouver une jeune main d'œuvre pour prendre le relais des opérations. L'âge moyen d'un producteur agricole en Ontario est plus de 50 ans.

La bourse d'admission-études a donc pour but d'aider les jeunes franco-ontariens qui ont une passion envers l'agroalimentaire à aller chercher une formation solide qui les aideront à s'épanouir dans leur domaine de choix.

Aucun établissement scolaire n'est privilégié par la bourse, mais le programme sélectionné doit être du domaine agroalimentaire et les cours doivent être donnés en français.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Candidat

Les candidats visés par la bourse d'admission-études sont des adolescents ou jeunes adultes qui désirent œuvrer dans le domaine agroalimentaire.

Sont admissibles :

- Les candidats âgés de 16 à 25 ans;
- Les candidats qui sont originaires de l'Ontario ou qui y résident au moment de la soumission de la candidature;
- Les étudiants qui commencent ou continuent leurs études dans un programme relié au domaine de l'agriculture;

Ne sont pas admissibles :

- Les candidats âgés de moins de 16 ans et de plus de 25 ans.
- Les candidats habitant une autre province ou pays.

3. DÉPÔT DE LA CANDIDATURE

3.1 CONSTITUTION DU DOSSIER

Pour être éligible à la bourse d'admission-études, le candidat doit rédiger une lettre où il explique sa passion envers l'agriculture et pourquoi il désire y faire carrière.

La lettre doit être d'une longueur maximale de deux pages à double interligne. Les pages additionnelles ne seront pas considérées.

Le formulaire ci-joint et une preuve d'étude (horaire, carte étudiante, courriel d'admission etc.) doivent également être soumis avec la candidature.

La lettre doit être rédigée en français.

Aucune mise à jour du dossier de candidature n'est possible après la date et l'heure butoir.

3.2 ENVOIS DU DOSSIER

Une candidature déposée après l'heure et le jour butoir ne sera pas acceptée.

Seules les candidatures complétées et transmises électroniquement seront acceptées. Le tout doit être envoyé à l'adresse courriel suivante : communication@ucfo.ca.

Un accusé de réception sera envoyé une fois le dossier de candidature reçu.

4. ÉVALUATION DE LA DEMANDE

Critères d'évaluation

Les demandes sont évaluées sur la base des critères suivants :

1. Lettre de présentation;
2. Profil du candidat

Pondération

1. Lettre de présentation (25 points) :

- Qualité de la lettre de présentation;
- Longueur adéquate de la lettre.

2. Profil du candidat (75 points) :

- Profil entrepreneurial;
- Expérience dans une entreprise agroalimentaire;
- Passion envers l'agriculture démontrée.

À noter qu'il y aura une déduction variable pour la qualité du français. Un (1) point sera enlevé pour chaque faute d'orthographe, syntaxe ou de grammaire pour une déduction maximale de vingt (20) points.

Procédure d'évaluation

Les dossiers admissibles seront soumis à un comité d'évaluation composé de membres provenant du milieu agricole. Le comité d'évaluation évaluera les candidatures présentées en fonction des critères d'évaluation en vigueur.

5. ANNONCE DU RÉCIPIENDAIRE

La décision du comité sera annoncée par voie électronique. Chaque candidat sera informé de l'acceptation de sa candidature à la bourse ou son refus. Il est formellement interdit de communiquer avec les membres des comités, qui sont assujettis aux règles de confidentialité.

Les décisions du comité sont finales et sans appel.

La bourse sera remise lors du Tournoi de golf pour la relève agricole, le 15 septembre prochain. Le récipiendaire devra être sur place pour l'évènement.

6. NOTES

Changements

Le Fonds de la relève agricole franco-ontarienne se réserve le droit de modifier, sans préavis, la valeur des bourses et ses règlements décrits dans le présent document.

Confidentialité

Tous les partis impliqués dans le processus de sélection du récipiendaire de la bourse, incluant le comité d'évaluation, s'engagent à respecter la confidentialité sur les informations contenues dans les candidatures soumises.

Fonds de la relève agricole franco-ontarienne
BOURSE D'ADMISSION-ÉTUDES
500 \$



FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

CANDIDAT

NOM DU CANDIDAT	
NOM DE L'ENTREPRISE (SI APPLICABLE)	
ÉCOLE SECONDAIRE	
ÉTABLISSEMENT POSTSECONDAIRE	
DATE DE NAISSANCE	
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	
ADRESSE COURRIEL	
ADRESSE POSTALE	

Date de tombée : 25 août 2017 à 16 h

Pour déposer une candidature, veuillez remplir le formulaire de candidature et le transmettre, avec les documents nécessaires, à l'UCFO par courriel. Nos coordonnées sont les suivantes :

À l'attention de :
Geneviève Borris
Agente de communication et de développement
Union des cultivateurs franco-ontariens
Courriel : communication@ucfo.ca
Tél. : 613 488-2929 ; sans frais : 1 877 425-8366
Télec. : 613 488-2541